Image not found or type unknown

Absence de visite médicale

Par **Pipiso**, le **03/05/2020** à **17:38**

Bonjour,

Je suis salarié dans une entreprise de propreté depuis janvier 2017, j'ai été arrêté presque toute l'année 2019 pour cause de rupture infra et supra épineux de l'épaule gauche.

Je suis actuellement en congé parental.

Mon contrat est un cdd de remplacement sans date de fin, je souhaite convenir à un accord commun pour partir tranquille avec mon employeur car je ne souhaite plus continuer après mes congés parentales.

Ma question est la suivante, si mon employeur refuse, pourais je démissionner et le pour suivre pour motif absence de visite médicale et de suivi pendant que je travaillais ?

Merci à vous de m'éclairer

Par **Visiteur**, le **03/05/2020** à **22:12**

Bonjour
Peu de bénévoles actuellement capables de vous répondre, mais j'espère que l'un d'eux s'attardera sur votre sujet.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés